

COMMUNE DE AULT
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES ET CONTRAINTES DE TYPE :
PM1

| |
|--|
| INTITULE DE LA SERVITUDE |
| Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles. |
| ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE |
| Arrêté préfectoral en date du 12/12/2001 |
| DATE DE L'ACTE |
| 12/12/01 |
| CARACTÉRISTIQUE DE LA SERVITUDE |
| <p>Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles institués en vue , d'une part, de localiser, caractériser et prévoir les effets des risques naturels existants dans le souci notamment d'informer et de sensibiliser le public et, d'autre part, de définir les mesures et techniques de prévention nécessaires.</p> <p>Voir le plan de servitude et le dossier contenant le plan de prévention des risques naturels annexés au plan local d'urbanisme de la commune d'Ault.</p> |
| SERVICE RESPONSABLE |
| |